

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens
Courrier transfert
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 07-50-37-94-35.
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 10 avril 2013

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par voie de fait, et toujours occupé par un tiers sans droit ni titre »

Madame, Monique OLLIVIER
Procureure Générale
Prés la cour d'appel
Place du Salin
31000 Toulouse.

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 081 458 5575 2

Objet : Saisine du Parquet Général près la cour d'appel de Toulouse

- **Soit plaintes : contre X**

Madame la Procureure.

Suite au courrier ci-joint du Conseil National des Barreaux, je sollicite de votre très haute bienveillance à prendre en considération la plainte contre l'ordre des avocats de Toulouse ainsi que les autres plaintes suite à un refus volontaire du parquet de Toulouse en son T.G.I depuis plusieurs années à ouvrir des enquêtes préliminaires et des suites à donner à l'encontre des auteurs pour faire cesser ces différents troubles à l'ordre public dont nous sommes toujours victimes depuis 7 années.

- Soit sans une intervention des autorités ; **un outrage permanent à notre république, un outrage permanent à notre justice.**

Et concernant :

I / Une plainte contre ordre des avocats, obstacle à l'accès à un juge, à un tribunal. « Fait réprimé par le code pénal »

II / Une plainte pour refus d'appliquer la loi pénale « discrimination » concernant les faux intellectuels, les Faux en écritures publiques. « Fait réprimé par le code pénal »

III / Une plainte pour vol de tous nos meubles et objets. « Fait réprimé par le code pénal »

IV / Une violation de notre domicile le 27 mars 2008. « Fait réprimé par le code pénal »

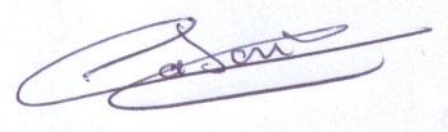
a) Violation par flagrance d'occupation sans droit ni titre de notre propriété. « Fait réprimé par le code pénal »

b) Usurpation de note adresse de l'immeuble situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens. « Fait réprimé par le code pénal »

Madame la Procureures Générale, je vous demande d'intervenir de toute urgence à réception à fin de faire cesser ces voies de faits constitutives de troubles à l'ordre public dont nous sommes encore à ce jour victimes.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Procureure Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.



Pièces produites :

I / Courrier du Conseil National des Barreaux du 21 mars 2013.

II / Plainte contre l'ordre des avocats.

III / Courrier de relance du 6 avril 2013 à Monsieur le Bâtonnier.

IV / Plainte pour refus d'appliquer la loi pénale « **discrimination** ». et suite à une dernière plainte en date du 9 mars 2013 **classée sans suite.**

V / Plainte pour vol de tous nos meubles et objets, rappel du 13 mars 2013.

VI / Plainte du 28 septembre 2012 « **restée sans réponse** » pour violation de notre domicile le 27 mars 2008, violation par flagrance d'occupation sans droit ni titre de notre propriété, usurpation par flagrance de note adresse de l'immeuble situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens. « Flagrance depuis le 2 septembre 2012 »

VII / Trafic d'influence plainte du 19 mars 2013.